



# ATELIER DES TERRITOIRES 2015-2016

*Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ?*

## ***Bilan du Séminaire Immersion Projet*** ***24 et 25 juin 2015***



## ***Tavaux / Damparis (Grand Dole / Jura)*** ***Comment produire du logement dans un site contraint*** ***tout en préservant le paysage et la qualité du cadre de vie ?***

## Contexte du Séminaire d'Immersion

*Depuis 2006, la DHUP développe l'Atelier national. En quatre générations, 25 sites et 4 thématiques ont été explorés : territoires littoraux, territoires de montagne, territoires économiques, territoires en mutation exposés aux risques.*

*La volonté de faire bénéficier des atouts de la démarche à un plus grand nombre de territoires a conduit la DHUP à proposer aux DREAL et DDT de conduire l'Atelier des territoires.*

*L'Atelier des territoires vise à élaborer en commun, entre État et élus, un projet stratégique de territoire spatialisé. 11 DREAL et 20 DDT pilotes ont engagé la démarche depuis 2012 autour de thématiques identifiées localement.*

### Note de Cadrage de l'Appel à Projets « Atelier des territoires » 2015/2016

#### **Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ?**

Mise en œuvre de la démarche éprouvée de l'« Atelier des territoires » porté par le MLETR, sur des paysages périurbains dégradés

#### **Expérimentation sur 5 territoires dits « chantiers laboratoires »**

Porté par le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, la nouvelle édition de l'Atelier des territoires s'inscrit en 2015 dans le cadre du plan annoncé par Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en septembre 2014, sur la « reconquête des paysages » et en particulier, l'axe 2 du plan d'actions, à savoir soutenir des chantiers-laboratoires de restauration paysagère et de requalification de territoires périurbains dégradés ».

#### **1. Objectif de cette édition de l'Atelier des territoires sur des paysages périurbains dégradés**

**Guidé par des professionnels du paysage à la tête d'équipes projet ayant une expérience de maîtrise d'œuvre dans des contextes urbains, l'Atelier des territoires 2015 doit aider un ensemble d'acteurs locaux (collectivités locales, services déconcentrés, établissements publics, aménageurs, acteurs économiques, habitants, ...) à élaborer et à partager une stratégie pour guider l'évolution de leur paysage. Cette stratégie, éventuellement matérialisée à travers un plan guide, doit permettre de coordonner des actions publiques et privées à court, moyen et long terme. Cette stratégie doit avoir en particulier pour objectif de réparer et de requalifier des paysages périurbains dégradés.**

**Si la méthode de l'Atelier des territoires est désormais éprouvée, il s'agit dans cette édition 2015-2016 de l'appréhender sous un nouveau prisme, celui du paysage. En effet, l'objectif de cette édition est de requalifier, par le paysage et pour le paysage, en tant qu'élément essentiel du cadre de vie des populations, des territoires à vivre.**

**Cet Atelier des territoires consacré à ce thème sera déployé sur 5 territoires pour expérimenter la méthode des Ateliers des territoires sur celui-ci.**

**Ces chantiers-laboratoires devront permettre de tirer des enseignements au niveau national en matière d'ingénierie de projets et de reproductibilité des méthodes employées ; méthodes qui articulent une analyse paysagère d'experts avec une stratégie qui implique, associe, et est portée et mise en œuvre par des acteurs locaux (habitants, professionnels, décideurs).**

**Dans tous les cas de figures, l'enjeu sera de parvenir à une implication de tous les acteurs afin de mener à bien un projet collectif qui aura pour objectif de renouveler un regard sur des paysages peu valorisés et pourtant porteurs de potentiels.**

**La convocation d'échanges entre de multiples acteurs d'un territoire, autour de scénarios d'évolution des paysages pourra contribuer, par ailleurs, à développer une culture du paysage au sein du territoire considéré, de manière à ce que les élus, les acteurs économiques, et les populations concernées puissent s'approprier ce domaine, et définitivement le prendre en main. L'objectif est en effet de faire prendre conscience, à des territoires qui y sont peu sensibles, que le paysage peut être une chance pour l'avenir, un levier de développement, un facteur d'épanouissement, qu'il peut être un levier pour entrer véritablement dans des stratégies de projets.**

## 2. Choix des territoires

Inscrit dans le cadre du Plan annoncé par la ministre Ségolène Royal, l'Atelier des territoires 2015 doit permettre d'engager l'élaboration et la déclinaison de stratégies paysagères et à capitaliser de la méthodologie au niveau national en matière d'ingénierie de projets, en particulier **sur des territoires périurbains dégradés.**

**L'attention a donc été portée sur des paysages qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de planification ou d'aménagement volontaristes ou qui en ont fait l'objet, il y a quelques années mais dont la qualité est réinterrogée aujourd'hui.**

Les profils de territoires attendus étaient les suivants :

- **Des paysages urbains ou périurbains « trop » souvent présentés comme ne pouvant pas avoir de valeur paysagère (grands ensembles, rocades,...) ou des paysages auxquels les populations n'attribuent plus de valeurs positives.** Les actions proposées pourront ainsi concerner des stratégies de réhabilitation de l'existant dans un projet de développement d'un nouveau cadre de vie (de type ANRU) ;
- **Des paysages de piémonts déqualifiés,** générés par des territoires qui cristallisent sur des espaces contraints un grand nombre de problématiques d'aménagement et pour lesquels l'approche paysagère peut permettre de faire de projets de restauration ou de reconquête de véritables projets de territoire ;
- **Des paysages périurbains situés à proximité de métropole,** où les fonctions affectées aux différents espaces s'entrecroisent de façon complexe ou sans lien, et où la valeur paysagère des territoires a été niée ; en particulier **les entrées et axes structurants des métropoles,** (gestion difficile des limites avec les espaces agricoles, artificialisation accrue des sols, manque d'identité et de lisibilité, dépréciation sociale, ...).

Les territoires proposés à l'appel à projet ne devaient pas faire l'objet d'une quelconque forme d'institutionnalisation ou de protection (PNR, sites, ..).

Les territoires lauréats retenus sont : les Côtes d'Armor (22 / Bretagne), les Pyrénées Orientales (66 / Languedoc-Roussillon), le Vaucluse (84 / Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'Ardèche (07 / Rhône-Alpes) et la Martinique (972)

### Objectifs du Séminaire d'immersion à Tavaux (39)

Le séminaire des 24 et 25 juin s'adressait aux personnes référentes des DREAL et DDT qui conduiront un Atelier des territoires avec les collectivités lauréates sur la période 2015-2016. Il constitue un des éléments centraux du dispositif d'accompagnement de l'Atelier des territoires mis en place par les deux ministères (DHUP, Bureau des stratégies territoriales AD1 et Bureau des paysages et de la publicité QV2).



Celui-ci comprend également des séances de regroupements et d'échanges à Paris et des déplacements sur sites de l'administration centrale.

L'objectif du séminaire immersion-projet était de préparer les DREAL et DDT à conduire et animer des séances d'atelier réunissant État, élus et concepteurs, et plus globalement à faire expérimenter la conduite du projet telle que développée dans l'Atelier des territoires. Pour cela, il a mis les services en situation :

- de prise de connaissance d'un territoire ;
- d'élaboration d'un point de vue sur le territoire et de pistes de projet, en lien avec une équipe de concepteurs ;
- de conduite d'une séance de travail avec des élus et des concepteurs pour faire valoir ce point de vue et ces pistes mais aussi les faire évoluer en fonction des attentes et des projets actuels des élus ; le tout dans une logique de co-construction et de co-validation.

Pendant ces journées et conformément à l'esprit de la méthode Atelier, la parole était libre entre les services de l'État et les élus participants. L'ensemble des éléments de stratégie esquissés pendant ce séminaire de réflexion a été laissé à la disposition des acteurs du territoire. Cependant, les éléments de réflexion et les travaux réalisés pendant ce séminaire ne sauraient engager les services de l'État.



## Contexte des communes de Tavaux et Damparis

Les communes de Tavaux et de Damparis sont situées à **proximité immédiate de Dole**, sur l'axe reliant Chalon-sur-Saône, avec une position géographique privilégiée entre Dijon et Besançon, qui a guidé l'implantation de l'usine Belge Solvay, spécialisée dans les produits chimiques.

Ce vaste site industriel d'environ 300 ha s'est accompagné de la construction de cités ouvrières typiques des années 1930. Le territoire est également bordé à l'est par l'aéroport de Dole-Jura.

L'agriculture présente une image dynamique de production à dominante de grande culture.

La création successive et régulière de lotissements depuis les années 70-80 a conduit à une consommation du foncier agricole importante. La population des deux communes en 2012 était d'environ 6800 habitants, cette population a explosé suite à l'implantation de l'usine, passant de 1800 habitants à la fin des années 1920 à près de 8000 au début des années 1970.

Puis cette partie d'agglomération a connu un déclin démographique progressif depuis lors, malgré une expansion continue de sa tâche urbaine. Le tissu industriel tient encore une place relativement importante, expliquant le contexte urbanistique actuel des deux communes (nombreux bâtiments à caractère industriel).

Les communes font partie de la communauté d'agglomération du Grand Dole. Elles disposent d'un PLU approuvé. Elles sont intégrées dans le périmètre du SCoT du Grand Dole lancé en 2004 mais non approuvé à ce jour (suspendu depuis 2012).



Vues aériennes de la commune de Tavaux : L'usine Solvay / Le vieux village / La Mulotte

Les pistes d'investigation, les échelles de réflexions et les questionnements ont été multiples durant le séminaire d'immersion grâce à l'intervention de concepteurs et experts, qui ont permis de s'interroger sur les thématiques suivantes :

- Le **positionnement de l'agglomération vis-à-vis de la Région** et les enjeux de développement économique et urbain de la banlieue Ouest de Dole, intégrant la question environnementale et agricole et des mobilités douces vers Dole.

- A l'échelle de Tavaux / Damparis, le **développement économique et urbain de ce secteur face aux nuisances de bruit** (avion, train, voitures) et de **risques technologiques** ; les ruptures urbaines, les continuités environnementales et l'articulation des quartiers entre eux et avec la forêt pouvant être appréhendés par l'approche du paysage ; la revitalisation des bourgs-centres et les enjeux patrimoniaux des cités ouvrières et des vieux villages.

À l'image d'une première séance d'Atelier ont ainsi été **dégagées les valeurs du territoire et les premières pistes d'une stratégie de territoire**, en s'appuyant sur le fil directeur :

**Comment produire du logement dans un site contraint  
tout en préservant le paysage et la qualité du cadre de vie ?**

## Le Finage

Dans cette plaine sans relief, le maillage assez lâche des voies qui dessert de très vastes parcelles relie les bourgs organisés en étoiles selon une structure complexe aérée ; le paysage bâti apparaît en longues silhouettes où vient se mêler la végétation et d'où le clocher de l'église émerge. La richesse de la production céréalière qui a commencé au temps des romains et qui marque fortement le paysage par des champs (que l'on traite souvent à l'hélicoptère) s'exprime à travers le patrimoine bâti :

-Les bâtiments publics, mairies et églises, sont souvent très monumentaux.

-Les fermes sont de vastes bâtiments autonomes qui reprennent la typologie des bâtiments de polyculture à trois travées avec la particularité de l'habitation qui est beaucoup plus développée et occupe souvent la moitié du volume et comporte deux niveaux.

Parfois, la façade principale est composée symétriquement par rapport à la porte d'entrée, ce qui lui confère un caractère cosu que l'on pourrait traiter de bourgeois. C'est toujours l'habitation qui est accessible en premier de la rue, la partie exploitation étant ainsi rejetée en arrière.

Cette impression est renforcée par la qualité d'entretien des nombreux espaces végétalisés, publics ou privés.

La présence des grandes voies de communication : navigable, ferrées et routières a été la raison de l'implantation des usines Solvay dans les années 1925-1935 et de la cité ouvrière à Tavaux. Il s'est créé un véritable bourg autonome, selon un urbanisme très rigoureux et une typologie d'habitat très hiérarchisée avec son église, son école et son hôpital, chaque employé étant complètement pris en charge durant sa vie active par l'entreprise selon le mode paternaliste.



Extrait de l'Atlas des paysages de Franche-Comté. Tome 2 : Jura  
CAUE du Jura ; Laboratoire Théma ; Société Unisfère. Besançon : Néo-Éditions, 2000.- 381 p. ISBN 2-9515785-6-3



Evolution de la morphologie urbaine de la commune de Tavaux entre 1950 et 2008.  
Analyse des fichiers fonciers MAJIC / DDT 39.

## Déroulé du Séminaire

### Déroulement des 24 et 25 juin 2015

Le déroulement de ces deux journées a suivi le processus d'élaboration d'une vision de territoire : connaissance, diagnostic, premières intuitions pouvant nourrir des hypothèses de projet.

### 1er jour : Compréhension et connaissance du territoire

#### Visite du territoire / Rencontre avec les acteurs locaux

##### 8h30 / 9h30 Sous-Préfecture de Dole :

Accueil et introduction de Thierry OLIVIER, Sous-Préfet de Dole et Jacky ROCHE, Directeur Départemental des Territoires du Jura  
Présentation de la démarche par Isabel DIAZ, David LABOREY (DGALN/AD1) et Marie-Laure SERGENT, DDT du Jura ;

##### 10h / 17h : visite commentée des sites (STAP/CAUE/Grand Dole/Conseils de la DDT)

##### **Matin : Le Grand Territoire**

- Dole, son centre-ville historique et ses abords
- Le Doubs, ses abords, la forêt de Chauv / Les communes rurales voisines
- La banlieue Ouest / L'aéroport Dole-Tavaux/ Les zones Industrielles

##### **Après-midi : Tavaux et Damparis**

- Sites industriels de Solvay (carrière, bassins de décantation, canal, etc.) et contexte environnemental (Le bois des Vernaux), les périmètres de protection (PPRt et PPRI)
- Les différents quartiers de Tavaux et de Damparis

##### 17h / 18h : préparation de l'atelier du lendemain (en salle à Tavaux)

### 2e jour : Travaux d'Atelier (en salle à Tavaux)

##### 8h30 / 12h30 : atelier de conception

Séquence destinée aux stagiaires et intervenants extérieurs :

- Réflexions autour des valeurs et dysfonctionnements du territoire et des bases d'une stratégie territoriale accompagnée d'éclairages thématiques et/ou géographiques
- Préparation de la séance de restitution avec les élus.

##### 13h30 / 15h30 : atelier « workshop »

- Échanges et discussions avec les élus et les acteurs locaux sur les travaux réalisés en atelier de conception.
- Synthèse des points de divergence et de convergence.

##### 15h30 / 16h30 : débriefing interne

Séquence destinée aux stagiaires et intervenants extérieurs :

- Échanges avec les DREAL et DDT, évaluation de la formation, enseignements pour l'atelier.





# Le Séminaire en Images



## Intervenants / Équipe de concepteurs

**Delphine NEGRIER**  
Urbaniste  
agence ALPHAVILLE



**alphaville**  
URBANISMES  
prospective, programme, projet

**Sébastien PENFORNIS**  
Architecte DPLG  
agence TAKTYK

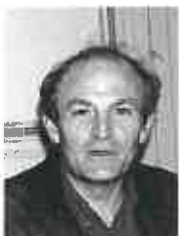


**taktyk**  
LANDSCAPE • URBANISM

**Solène LERAY**  
Paysagiste DPLG  
agence TAKTYK



**Arnaud TRESVAUX du FRAVAL**  
Environnementaliste  
agence SOBERCO



**SOBERCO ENVIRONNEMENT**  
Société d'ingénierie et de conseils en environnement

## Participants à l'Atelier

### Élus locaux

Jean-Michel DAUBIGNEY, Maire de Tavaux / Michel GIGNES, Maire de Damparis

### Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

Charles FONTAINE, Chef du service Développement Économique

### Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Jura (STAP 39) :

Maxime CATELAIN, Ingénieur du Patrimoine, en charge du secteur Dole-Nord Jura

### Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Jura (CAUE 39) :

Florence CLEMENT, Architecte conseiller

### Direction Départementale des Territoires du Jura (DDT 39):

Stéphane ROUAULT / Jérôme MAZAS, Architecte et Paysagiste-Conseil de la DDT 39

Marie-laure SERGENT / Daniel PETRY, SCPH / Mission Territoriale Dole-Nord Jura

Pascal BERTHAUD / Baptiste MEYRONNEINC, Service Connaissance Prospective Habitat (SCPH)

### Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement de Franche-Comté :

Arnaud BOURDOIS / Sylvie FOUCHER, Service Évaluation et Aménagement Durable

### Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

#### Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)

Isabel DIAZ / Aurélie BROSSA / David LABOREY, Bureau des Stratégies Territoriales (AD1)

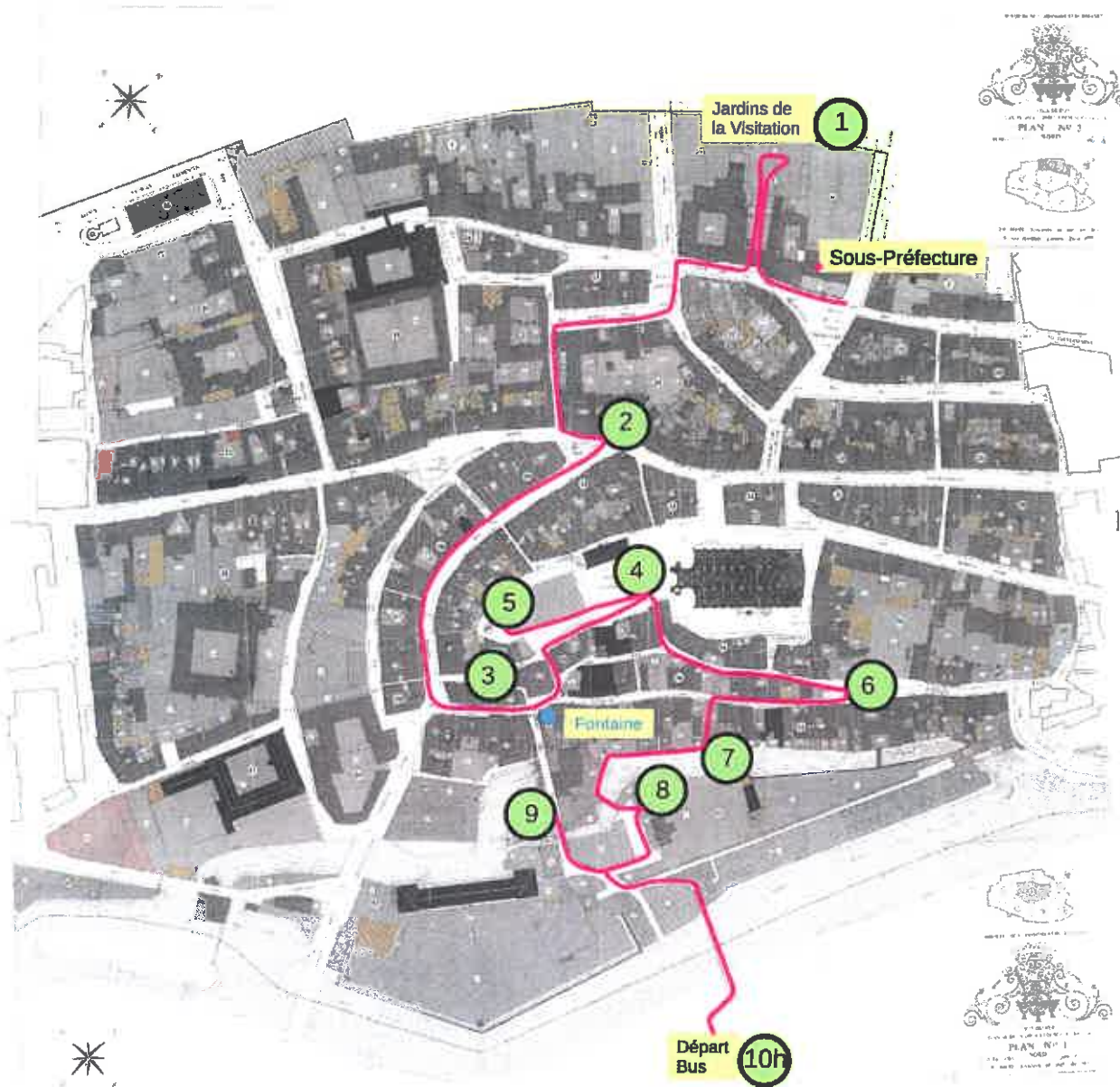
Perrine LAON / Marie VILLOT, Bureau des Paysages et de la Publicité (DHUP/QV2)

Loïc GUILBOT (CEREMA Nantes), Sandrine DRETZ (AD4), Patrick AUBEL / Jacques PEPIN (CVRH Tours)

Pia LE WELLER / Alexandrine SENS / Vivien CHAZELLE (AD1)



**VISITE 1 : Dole, son centre-historique**  
 (Fond de plan : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dole)



1	Limite de Secteur Sauvegardé	115.1
2	Limite des zones	120.1
3	Tombes	proteges par la Legislation sur les Monuments Historiques
4	Façade, fragments	
5	Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la destination, l'entourage ou la modification est soumise à l'autorisation de l'Etat	119.1
6	Immeuble non protégé, mais à conserver	119.2
7	Immeuble ou partie d'immeuble, dont la destination ou la modification est soumise à l'autorisation de l'Etat	119.1
8	Emprise de construction protégée	122.1 et 122.2
9	Emprise de construction protégée, dont la limite en avant de l'emprise	122.1 et 122.2
10	Emprise non protégée	
11	Superposition des dispositions 7 et 8	

12	Superposition d'Aménagements	réglés
13	Espace soumis à prescription particulière (C. de Brême, C. de Brême, C. de Brême)	119.2
14	Superposition des dispositions 7 et 13	
15	Espace boisé classé à conserver ou à créer	140.1
16	Plantations existantes ou à réaliser	voies
17	Équipement réservé sous voûte, passage ou ouvrage public, de valeur d'intérêt général ou espace vert	125.1
18	Superposition des dispositions 7 (prise de construction protégée) et 14 (aménagement boisé)	
19	Alignement nouveau	142.1 et 142.2
20	Travaux, Modification	122.1, 95
21	Règles architecturales figurant au règlement	122.1 et 122.2
22	Marge de recul	122.1
23	Passage privé ouvert au public ou aménagement ouvert au public	122.1



**VISITE 2 : Le Grand Dole, le grand territoire**  
(Fond de plan : Carte IGN)

